



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ECOLE-VALENTIN
DU 10 AVRIL 2025**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ECOLE-VALENTIN, s'est réuni à la Mairie d'ECOLE VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 10 avril 2025 à 18 heures 30, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale ROY.

Etaient présents : Pascale ROY, Florent CHARLOT, Mélanie LOYER, Bernadette GRUET et Esther MALETTE.

Étaient absents et excusés : Yves GUYEN et Aude VOISIN.

Procurations : Aude VOISIN ayant donné pouvoir à Pascale ROY et Yves GUYEN à Esther MALETTE.

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024.

II/ PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Puis Madame la vice-présidente du CCAS présente le Compte Financier Unique 2024 (CFU) suite à sa mise en place au 1^{er} janvier 2024. Ce document commun entre dernier l'ordonnateur et le comptable public, apporte une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et de gestion.

Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget CCAS.

III/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Le conseil d'administration a approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présentant un excédent de fonctionnement de 18 437,08 euros et un résultat de clôture cumulé de 14 243,78 euros.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : RF 002 : 14 243,78 euros.

IV/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

La vice-présidente ayant présenté le budget primitif 2025, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer :

- ✓ Total des dépenses de la section de fonctionnement : 29 349,78 €
- ✓ Total des recettes de la section de fonctionnement : 29 349,78 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget 2025 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

V/ QUESTIONS DIVERSES

Il est précisé aux membres du Conseil que 3 demandes d'aide ont été formulées depuis la précédente réunion. Elles concernent trois familles monoparentales. Une aide leur a été apportée sous forme de bons d'alimentation pour un montant global de 450 €.

Nous déplorons la diminution des activités proposées par l'UFCV séniors (une seule activité mensuelle, contre 2 auparavant) dans la mesure où l'animatrice intervient désormais dans d'autres communes du Doubs et en Côte d'or. Nous nous rapprochons de l'UFCV à ce sujet afin de maintenir une offre diversifiée à l'attention de nos séniors.

Pascale ROY rappelle ensuite que la marche « octobre rose » sera organisée pour la première fois sur notre commune le 5 octobre prochain. Le CCAS souhaite participer aux côtés de la commission animation à son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.